



Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Arthabaska



*Sommaire
exécutif*



*Pour une meilleure utilisation
des ressources.*

Pour obtenir copie de ce document :

MRC d'Arthabaska

40, route de la Grande Ligne
Victoriaville (Québec) G6P 6R9

☎ : (819) 752-2444

📠 : (819) 752-3623

💻 : mrc.arthabaska@videotron.ca

Le document est également disponible dans tous les bureaux municipaux pour consultation.

Les images de la page couverture proviennent de ces sites Internet :

Haut : www.tufts.edu

Centre : www.recoup.org

Bas : www.canterbury.nsm.gov.au



Ce document est imprimé sur du papier contenant 80 % de fibres recyclées post-consommation.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE	2
2. PORTRAIT DE LA GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLE.....	4
2.1 RÉGLEMENTATION, POLITIQUE ET ENTENTES INTERMUNICIPALES	4
2.2 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	4
2.2.1 Résidus domestiques	5
2.2.2 Matières recyclables	5
2.2.3 Matières putrescibles	6
2.2.4 Résidus domestiques dangereux.....	6
2.2.5 Encombrants, textiles et autres résidus.....	6
2.2.6 Boues	6
2.3 COÛTS TOTAUX	7
3. LES INTERVENANTS ET LES INFRASTRUCTURES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	8
3.1 INTERVENANTS DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	8
3.2 LIEUX D'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	9
3.3 INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE LA MRC D'ARTHABASKA ET DES MRC LIMITOPHES	10
4. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE	12
4.1 QUANTITÉS TOTALES ET CARACTÉRISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	12
5. GESTION DES BOUES	15
5.1 SITUATION ACTUELLE DE LA GESTION DES BOUES	15
5.2 BILAN MASSIQUE DES BOUES.....	15
5.3 PLAN DIRECTEUR	17
5.4 BILAN ET RECOMMANDATION	17
6. ORIENTATIONS DU PLAN DE GESTION RÉGIONAL.....	19
7. SCÉNARIOS DE GESTION	22
7.1 SCÉNARIO DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES D'ORIGINE RÉSIDENTIELLE	22
7.2 SCÉNARIO DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉS PAR LES SECTEURS ICI ET CRD	26
7.3 SCÉNARIO DE GESTION DES CONTENANTS CONSIGNÉS ET DES PNEUS USAGÉS.....	27
7.4 SCÉNARIO POUR L'ENFOUISSEMENT	27
7.4.1 Droit de regard des résidus à être enfouis	28
8. PROGRAMME DE SUIVI ET ÉVALUATION DES PERFORMANCES	29
CONCLUSION	30

INTRODUCTION

Vers 1995, le gouvernement provincial a réalisé que les objectifs de réduction des résidus éliminés qu'il s'était fixé pour l'année 2000 seraient difficilement réalisables¹. Les recommandations du Bureau des audiences publiques en environnement, à la suite d'une consultation publique sur la gestion des matières résiduelles au Québec, ont conduit à l'élaboration du *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*². Celui-ci s'est officialisé lors de l'adoption de la nouvelle *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*³ et lors de modifications à la *Loi sur la qualité de l'environnement*⁴.

Les nouvelles orientations de gestion véhiculées par ces documents interpellent l'ensemble des intervenants et elles ont comme objectifs de prévenir ou réduire la production de matières résiduelles, de promouvoir la récupération et la valorisation, de réduire la quantité de matières à éliminer et d'assurer une gestion sécuritaire des installations d'élimination ainsi que d'obliger la prise en compte par les fabricants et importateurs de produits des effets qu'ont ces produits sur l'environnement et des coûts afférents au traitement et à l'élimination de ceux-ci.

Le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Arthabaska fait suite à ces modifications de la *Loi sur la qualité de l'environnement* qui précise que toute municipalité régionale de comté doit établir un plan de gestion des matières résiduelles dans le but de respecter les objectifs légaux de valorisation énoncés dans la Politique gouvernementale qui sont :

Dans les municipalités :

- 60 % du verre, du plastique, du métal, des fibres, des encombrants et de la matière putrescible;
- 75 % des huiles, des peintures et des pesticides (résidus domestiques dangereux);
- 50 % du textile;
- 80 % des contenants à remplissage unique de bière et de boisson gazeuse.

Dans les industries, les commerces et les institutions :

- 85 % des pneus;
- 95 % des métaux et du verre;
- 70 % du plastique et des fibres, y compris le bois;
- 60 % de la matière putrescible.

Dans l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition :

- 60 % de toutes les matières pouvant être mises en valeur.

Le présent document constitue une synthèse des principaux éléments du plan de gestion de la MRC.

¹ *Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles*, AOMGMR, mai 2001.

² *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, Gouvernement du Québec, 1998.

³ *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, Gouvernement du Québec, 2000.

⁴ *Loi sur la qualité de l'environnement*, Gouvernement du Québec, 2000.

1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE

La MRC d'Arthabaska fait partie de la nouvelle région Centre-du-Québec. Située au sud du fleuve Saint-Laurent et à mi-chemin entre Montréal et Québec, elle est entourée des Municipalités régionales de comté de Bécancour, de L'Érable, de l'Amiante, d'Asbestos, de Drummond et de Nicolet-Yamaska.

Selon le recensement de 2001 de Statistique Canada, la MRC d'Arthabaska regroupe une population permanente de 65 320 personnes réparties entre 24 municipalités locales. Selon le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, la population saisonnière est estimée à plus de 4 000 personnes et elle habite le territoire principalement en été. Le Tableau 1.1 détaille les principales données démographiques pour toutes les municipalités du territoire de la MRC.

Tableau 1.1 Portrait démographique de la MRC d'Arthabaska

Municipalités	Population 2001		Nombre d'unité de logement 2001		Superficie (km ²)	Type de secteur
	Permanente	Saisonnière	Permanent	Saisonnier		
Chester-Est	323	80	113	61	82,87	Rural
Chesterville	780	78	189	59	114,89	Rural
Daveluyville	1 048	0	459	8	2,25	Urbain
Ham-Nord	916	110	269	119	101,60	Semi-urbain
Kingsey Falls	2 063	0	706	69	70,14	Urbain
Maddington	421	100	149	21	23,38	Rural
Norberville	258	0	106	1	2,84	Rural
Notre-Dame-de-Ham	364	75	129	68	32,34	Rural
Saint-Albert	1 492	55	505	90	70,36	Rural
Saint-Christophe-d'Arthabaska	2 455	110	737	132	74,87	Semi-urbain
Sainte-Anne-du-Sault	1 384	415	468	205	56,09	Semi-urbain
Sainte-Clotilde-de-Horton	1 476	500	526	293	118,44	Semi-urbain
Sainte-Élizabeth-de-Warwick	467	7	87	8	50,51	Rural
Sainte-Séraphine	424	310	92	88	75,73	Rural
Saint-Louis-de-Blandford	898	400	310	271	106,70	Rural
Saint-Norbert-d'Arthabaska	892	150	219	62	113,66	Rural
Saint-Rémi-de-Tingwick	473	138	124	92	72,18	Rural
Saint-Rosaire	765	150	245	91	109,84	Rural
Saint-Samuel	716	225	237	80	42,89	Rural
Saints-Martyrs-Canadiens	208	444	72	186	109,37	Rural
Saint-Valère	1344	0	364	57	108,13	Rural
Tingwick	1318	500	496	185	168,93	Semi-urbain
Victoriaville	39 879	0	16 173	175	80,52	Urbain
Warwick	4 956	0	1 749	42	114,01	Urbain
MRC total	65 320	3 847	24 524	2 463	1 902,54	

Entre 1996 et 2001, la population de la MRC est demeurée relativement stable avec un taux de croissance égal à 2 %. Selon l'Institut de la Statistique du Québec, l'évolution de la population de la MRC sera inférieure à 2 % par tranche de cinq ans pour la période de projection allant jusqu'en 2021. Les 24 municipalités de la MRC sont regroupées en milieu urbain, en milieu semi-urbain et en milieu rural.

Avec près de 30 000 emplois, l'industrie manufacturière, le commerce et la production agro-forestière sont les secteurs prédominants de l'activité économique de la MRC d'Arthabaska. Dans le secteur commercial, la MRC compterait plus de 1 200 établissements commerciaux de biens et de services qui couvrent divers champs d'activités. Plusieurs écoles primaires et secondaires ainsi qu'un CEGEP desservent le territoire de la MRC. Dans le cas des établissements de services de santé, on retrouve un hôpital, un CLSC et deux centres d'hébergement pour soins de longue durée. Finalement, quelques institutions gouvernementales fédérales, provinciales, régionales et locales, en plus des institutions financières, opèrent sur le territoire.

2. PORTRAIT DE LA GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Actuellement, la MRC d'Arthabaska n'assume aucune responsabilité relative à la gestion des matières résiduelles sur son territoire à l'exception du schéma d'aménagement qui prévoit et reconnaît le site localisé dans la Municipalité de la Paroisse de Saint-Rosaire comme le seul lieu sur le territoire où pourront être exercées les activités reliées à l'enfouissement des déchets. L'ensemble de la responsabilité administrative et législative de la gestion des matières résiduelles d'origine résidentielle incombe aux municipalités. Dans le cas du secteur des industries, des commerces et des institutions (ICI) et du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD), la gestion des matières résiduelles se fait par des ententes privées.

2.1 RÉGLEMENTATION, POLITIQUE ET ENTENTES INTERMUNICIPALES

À ce jour, seulement cinq municipalités ont adopté des règlements d'ordre général portant sur la gestion des matières résiduelles. Il existe également deux politiques de gestion des matières résiduelles. La première est la *Politique d'enfouissement zéro* de la Ville de Victoriaville. La deuxième est la *Politique de gestion intégrée des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Arthabaska*. La politique régionale est en fait une adaptation de la politique de la Ville de Victoriaville. Elle fut adoptée par le Conseil de la MRC d'Arthabaska le 26 novembre 1997.

Ces politiques de gestion des matières résiduelles poursuivent en fait trois objectifs majeurs, soit :

1. L'enfouissement zéro;
2. La gestion intégrée des matières résiduelles;
3. L'implantation d'entreprises visant le développement durable.

De plus, on retrouve trois ententes intermunicipales qui encadrent la gestion des matières résiduelles dans certaines municipalités du territoire et une entente concernant le traitement des eaux usées. La première entente concerne l'enfouissement des résidus domestiques de neuf municipalités du territoire de la MRC d'Arthabaska. Selon cette entente, les municipalités signataires sont co-proprétaires du site d'enfouissement de la Ville d'Asbestos avec les sept municipalités constituant la MRC d'Asbestos et une municipalité de la MRC de Drummond. La deuxième entente concerne également l'enfouissement de deux municipalités du territoire qui se sont engagées avec dix autres municipalités, hors du territoire de planification, à utiliser le lieu d'enfouissement régional sanitaire de déchets solides de la Ville de Disraeli. La dernière entente de gestion des déchets solides a été adoptée par quatre municipalités du territoire et cinq autres municipalités de la MRC d'Asbestos. Elle a pour objet l'organisation, l'opération et l'administration du service de cueillette et de transport des résidus solides et de la collecte sélective.

2.2 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

On retrouve une disparité des services offerts aux citoyens quant à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC. Toutefois, la collecte sélective porte à porte est déjà en

place dans les 24 municipalités et la collecte à trois voies dessert plus de 65 % de la population de la MRC concentré dans les Villes de Victoriaville et de Warwick. La collecte en alternance des matières recyclables et des ordures ménagères est en vigueur sur l'ensemble du territoire.

2.2.1 Résidus domestiques

En ce qui concerne la collecte des résidus domestiques, les contenants permis et utilisés varient d'une municipalité à l'autre. Dans la majorité des cas, les commerces, les petites entreprises et les exploitations agricoles sont inclus aux contrats de collectes régulières.

La destination finale des déchets domestiques varie selon la municipalité. L'ensemble des déchets domestiques est exporté à l'extérieur du territoire de la MRC, puisqu'aucun site d'enfouissement n'est en opération sur le territoire. Les neuf municipalités copropriétaires du site d'enfouissement d'Asbestos acheminent leurs déchets vers ce site de façon exclusive. Deux autres municipalités transportent leurs résidus domestiques vers le lieu d'enfouissement de la Ville de Disraeli. Les déchets des treize municipalités restantes sont dirigés en priorité vers le site d'enfouissement de la Ville de Plessisville ou vers celui de la Municipalité de Saint-Nicéphore en cas de besoin.

En 2001, les coûts totaux estimés de la gestion des résidus d'origine résidentielle des 24 municipalités de la MRC s'élèvent à 1 479 906 \$ dont 65 % associé au transport et 35 % à l'enfouissement. Lorsque l'on rapporte les coûts en terme de \$/tonne ceux-ci varient de 50,40 \$/tonne à 181,70 \$/tonne et le coût médian est de 103,30 \$/tonne. Au niveau des coûts par porte, les valeurs oscillent entre 34,40 \$/porte et 91,80 \$/porte avec un coût médian de 69,20 \$/porte.

2.2.2 Matières recyclables

Dans le cas de la collecte sélective, les municipalités qui ont des contrats de service avec Récupération Gaudreau inc. ont un service de collecte pêle-mêle des matières recyclables et elles utilisent des bacs roulants de 360 L. En 2001, les municipalités membres du Service sanitaire intermunicipal n'avaient pas un service de collecte sélective pêle-mêle et devaient procéder à un tri à la source. Pour ces municipalités, l'utilisation des bacs roulants est également très répandue.

La destination finale des matières recyclables varie selon la municipalité. Les municipalités membres du Service Sanitaire Intermunicipal acheminent leurs matières recyclables vers le centre de récupération de Sherbrooke. Deux municipalités les dirigent au centre de tri Récupération Centre-du-Québec inc. situé à Drummondville. Finalement, les matières récupérables des autres municipalités sont transportées vers le Centre de tri Gaudreau inc. situé dans la Ville de Victoriaville.

En 2001, les coûts totaux estimés de la gestion des matières recyclables d'origine résidentielle des 24 municipalités de la MRC s'élèvent à 857 162 \$ dont 77 % attribuable au transport et 23 % au le traitement. Lorsque l'on rapporte les coûts en terme de \$/tonne, les coûts varient de 112,70 \$/tonne à 390,40 \$/tonne et le coût médian est de 201,70 \$/tonne. Au niveau des coûts

par porte, les valeurs oscillent entre 18,20 \$/porte et 60,70 \$/porte avec un coût médian de 39,50 \$/porte.

2.2.3 Matières putrescibles

La Ville de Victoriaville est la seule qui procédait en 2001 à une collecte des matières putrescibles par une collecte à trois voies. Par contre, la Ville de Warwick a implanté ce service récemment dans son périmètre urbain. Dans les deux cas, la collecte est hebdomadaire de la mi-avril à la mi-novembre, tandis qu'il n'y a que deux (2) collectes durant l'hiver. Les matières acceptées sont les résidus de cuisine et les résidus verts qui doivent être déposés en vrac dans un bac brun de 360 L. Les résidus récupérés sont acheminés vers la plate-forme de compostage située dans la Municipalité de la Paroisse de Saint-Rosaire. Les coûts de collecte et de transport assumés par la Ville de Victoriaville ont été estimés à 344 010,75 \$ et les coûts de traitement à 447 341 \$. Ceci équivaut à un coût d'environ 47 \$/porte ou 86 \$/tonne.

2.2.4 Résidus domestiques dangereux

Les résidents peuvent disposer des peintures usées et des contenants dans deux quincailleries de la Ville de Victoriaville et une dans la Ville de Warwick ainsi qu'à l'entreprise Peintures Récupérées du Québec inc. située dans le parc industriel de la Ville de Victoriaville. Ils peuvent également se débarrasser des huiles usées chez Canadian Tire et les batteries d'automobiles sont acceptées à trois endroits. En ce qui concerne les collectes spéciales pour l'ensemble des RDD, seule la Ville de Victoriaville procède à la collecte annuelle porte à porte. Les coûts de la journée de collecte de 2001 étaient d'environ 20 000 \$, soit 5 000 \$ associés à la collecte et 15 000 \$ nécessaire à la disposition.

2.2.5 Encombrants, textiles et autres résidus

En 2001, la collecte des encombrants était généralement incluse aux contrats de collecte des résidus domestiques. Ce type de collecte s'effectue à une fréquence annuelle ou bisannuelle à l'exception d'une municipalité. Dans le cas de cette dernière, la collecte des déchets volumineux se fait simultanément avec la collecte des résidus domestiques. En 2001, seulement les encombrants récupérés par l'entreprise Gaudreau inc. était valorisé en partie. Une collecte de sapins de Noël est incluse au contrat de collecte avec certains entrepreneurs privés et certaines municipalités ont participé à des collectes de pneus en association avec RECYC-QUÉBEC. En ce qui concerne la récupération des textiles, ceux-ci sont acceptés dans la collecte pêle-mêle des matières recyclables acheminées au Centre de tri Gaudreau. De plus, plusieurs friperies et comptoirs familiaux recueillent les vêtements usagers.

2.2.6 Boues

La responsabilité de la gestion des boues est partagée entre le secteur privé et le milieu municipal. En ce qui concerne les municipalités qui ne possèdent aucun réseau d'égout, la gestion est essentiellement privée. Dans ces cas, la responsabilité municipale se résume à l'émission de permis d'installations septiques pour les nouvelles constructions et le respect de la fréquence des vidanges. Cependant, la responsabilité est accrue dans les municipalités où l'on

retrouve des résidences ou des bâtiments raccordés à des réseaux d'égout municipaux et à des ouvrages d'assainissement collectifs. Ces municipalités doivent se conformer aux exigences du ministère de l'Environnement quant au suivi des installations de traitement et elles doivent prévoir un moyen d'élimination ou de valorisation des boues lorsque le temps sera venu.

2.3 COÛTS TOTAUX

En 2001, près de 3,3 millions de dollars ont été déboursés par l'ensemble des municipalités de la MRC d'Arthabaska pour la gestion des matières résiduelles d'origine domestique. Ce coût global inclut les frais relatifs à la collecte, au transport à l'enfouissement, au traitement et à l'élimination des différentes catégories de matières résiduelles générées par le milieu résidentiel. Il inclut également une certaine partie des frais assumés dans le but d'effectuer la gestion des matières issues des entreprises ou des commerces qui sont desservis par les systèmes de collecte municipale. Toutefois, il ne tient pas compte des frais afférents aux campagnes d'information et d'éducation et des coûts d'adhésion au Service sanitaire intermunicipal. Les coûts totaux de la gestion des résidus d'origine résidentielle variaient de 23 à 57 \$/personne en 2001 avec un coût moyen de 42 \$/personne sur l'ensemble de la MRC. Plusieurs facteurs peuvent influencer les coûts totaux (distance de collecte à parcourir, étalement des résidences sur le territoire, distance des lieux finaux d'élimination ou de traitement, frais de transbordement, nature des services fournis, etc.) et nous empêchent d'effectuer une comparaison directe entre les municipalités ou les intervenants afin de déterminer le meilleur coût possible.

3. LES INTERVENANTS ET LES INFRASTRUCTURES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

On retrouve sur le territoire, ainsi qu'à l'extérieur des limites territoriales de la MRC d'Arthabaska, une multitude d'intervenants ainsi que les principales infrastructures nécessaires à la gestion des matières résiduelles. Certaines entreprises privées et certains regroupements municipaux jouent un rôle de premier plan dans l'élimination et le traitement des matières résiduelles des municipalités du territoire de la MRC d'Arthabaska.

3.1 INTERVENANTS DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Quatre intervenants majeurs participent à la collecte et au transport des matières résiduelles sur le territoire de la MRC. L'entreprise Gaudreau inc., Récupération Cascades, les Service Sanitaire Intermunicipal ainsi que la Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas Saint-François font la collecte et le transport des résidus domestiques et des matières récupérables. D'autres entrepreneurs privés faisaient également la collecte et le transport des matières résiduelles de certains ICI.

Plusieurs intervenants privés participent à la gestion des résidus domestiques dangereux sur le territoire de la MRC d'Arthabaska. D'abord, on retrouve l'entreprise Peintures Récupérées du Québec inc. située à Victoriaville. Cette entreprise a comme but d'assurer la récupération et la valorisation des contenants et des restants de peinture provenant de la consommation domestique sur tout le territoire de la province de Québec. Le magasin Canadian Tire et d'autres garages de mécanique automobile sont également impliqués dans la récupération des huiles usées d'origine domestique et des batteries d'automobile. Enfin, toutes les pharmacies de la région participent à la récupération des médicaments périmés.

Dans le cas des pneus usagés, le transporteur accrédité pour la MRC d'Arthabaska est l'entreprise Transport Royal-Mat inc./Récufor inc. de Beauceville. Celui-ci est chargé de récupérer gratuitement les pneus hors d'usage de son territoire aux 129 points de récupération.

Il est important de souligner qu'au niveau de la gestion des fibres, le Groupe Cascades inc. joue un rôle de premier plan. On retrouve également quelques initiatives locales comme la Librairie Délivrez-Nous et Recyclo-Livres qui se spécialisent dans le réemploi de livres usagés. Dans le cas des textiles, les friperies et les comptoirs familiaux sont des intervenants de premier ordre dans la récupération et le réemploi. L'organisme sans but lucratif Recyclovesto, spécialisé dans la récupération et le réemploi de meubles et de vêtements est particulièrement bien implanté dans la région. Au niveau des encombrants, il faut également mentionner la présence d'entreprises de récupération et de réemploi spécialisées, comme le Grenier de l'Informatique qui récupère le matériel informatique et l'entreprise Parvélo, qui récupère et recycle les vélos.

Au niveau des matières putrescibles, plus particulièrement pour les résidus verts, certains intervenants jouent un rôle primordial. L'entreprise Daniel Couturier est active dans la collecte, le transport et la valorisation du feuillage de cèdre afin d'en extraire des huiles essentielles. Les rameaux sont ensuite acheminés vers un site de compostage. L'entreprise prend également en

charge les sapins de Noël lors des collectes spéciales. Les entrepreneurs en aménagement paysager participent également à la valorisation des résidus verts par la voie du compostage.

Les institutions scolaires peuvent également jouer un rôle important au niveau de la gestion des matières résiduelles, principalement dans le volet de l'éducation. Sur l'ensemble des établissements, plus de 10 sont reconnus comme des Établissements verts de Brundtland. On doit également mentionner la présence du Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) de Victoriaville.

3.2 LIEUX D'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il n'y a aucun lieu d'élimination en opération sur le territoire de la MRC d'Arthabaska. Le projet d'agrandissement du site de Saint-Rosaire par l'entreprise Gaudreau inc. a toutefois été approuvé par décret ministériel en février 1999 et selon un rapport d'enquête et de médiation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), l'agrandissement s'avérerait nécessaire afin de répondre au besoin d'élimination des déchets non réutilisables, non recyclables et non valorisables⁵.

On retrouve plusieurs lieux d'élimination dans les MRC limitrophes. Le Tableau 3.1 donne les détails sur les capacités de ces installations. Toutefois, on peut constater que tous ces sites devraient cesser leurs activités au plus tard en 2010. L'agrandissement du site de Saint-Rosaire devient donc, à l'heure actuelle, la seule alternative possible pour l'enfouissement des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC.

Tableau 3.1 Description des capacités d'élimination des installations de gestion des matières résiduelles hors du territoire de la MRC d'Arthabaska

Installation	Emplacement	Date de début des opérations	Volume autorisé (m ³)	Volume complété	Année fermeture prévue
L.E.S. ¹	Asbestos	1981	900 000	44 %	2006 ²
L.E.S.	Disraeli	1980	680 204	n.d.	2010
L.E.S.	Thetford Mines	1980	1 164 300	65 %	2004
L.E.S.	Saint-Nicéphore	1986	13 150 000	55 %	2008
L.E.S.	Plessisville	1980	633 000	90 %	2005
D.M.S. ³	Saint-Nicéphore	1988	n.d.	100 %	2003
D.M.S.	L'Avenir	1987	n.d.	70 %	2003
D.M.S.	Disraeli	1991	n.d.	50 %	2010
D.M.S.	Sainte-Gertrude	1981	n.d.	1 %	2180
D.M.S.	Saint-Grégoire	1983	n.d.	40 %	2013

¹L.E.S. : Lieu d'Enfouissement Sanitaire

²En fonction de l'entrée en vigueur du règlement sur l'élimination des matières résiduelles prévue au cours de 2003

³D.M.S. : Dépôt de Matériaux Secs

n.d. : non disponible

⁵ Rapport d'enquête et de médiation, Projet d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Rosaire, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 1997.

Dans le cas des dépôts de matériaux secs, deux sites sont présentement en opération dans la MRC de Bécancour avec des dates de fermeture prévues assez éloignées. De plus, l'entreprise Gaudreau inc. rapporte qu'elle utilise le D.M.S. de Trois-Rivières.

3.3 INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE LA MRC D'ARTHABASKA ET DES MRC LIMITOPHES

Le territoire de la MRC d'Arthabaska est déjà pourvu de certaines installations clés. On retrouve une déchetterie, un poste de transbordement, un centre de tri, une plate-forme de compostage et des lagunes de traitement des boues. L'entreprise Gaudreau inc. est actuellement propriétaire de l'ensemble de ces installations de valorisation dont les capacités sont détaillées au Tableau 3.2.

Tableau 3.2 Description des capacités de traitement des installations de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Arthabaska

Installation	Emplacement	Propriétaire	Capacité maximale (t.m./an)	Quantité traitée en 2001 (t.m.)	Quantité valorisée en 2001 (t.m.)	Quantité éliminée en 2001 (t.m.)	Capacité inutilisée en 2001 (t.m.)	Tarif \$/t.m.
Déchetterie ¹	Victoriaville	Gaudreau inc.	19 960	9 980	n.d.	n.d.	9 980	11,50 à 15,50
Poste de transbordement	Victoriaville	Gaudreau inc.	72 744	36 372	n.a.	n.a.	36 372	15,00
Centre de tri	Victoriaville	Gaudreau inc.	70 000	28 000	26 240	1 860	42 000	45,00
Plate-forme de compostage	Saint-Rosaire	Gaudreau inc.	20 000	15 000	15 000	0	5 000	35,00
Lagune de traitement des boues	Saint-Rosaire	Gaudreau inc.	n.d.	6 500	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

¹Les valeurs pour la déchetterie sont en m³ et le tarif varie en fonction du tri nécessaire
n.d. : non disponible
n.a. : non applicable

On peut constater que l'ensemble des installations pour lesquelles nous avons obtenu des informations présente une capacité inutilisée. Dans le cas de la déchetterie, il est difficile d'avancer avec certitude que la capacité inutilisée serait en mesure de répondre aux besoins de traitement de l'ensemble des résidus CRD. On retrouve une situation semblable au niveau de la plate-forme de compostage. Selon nos informations, la capacité inutilisée serait de 5 000 t.m. Dans le but d'atteindre les objectifs gouvernementaux de 60 % de valorisation des matières putrescibles des secteurs résidentiel et ICI, il sera nécessaire de traiter 7 189 t.m. supplémentaires. Cependant, des informations de l'entreprise Gaudreau inc. indiquent que les capacités de la plate-forme de compostage sont actuellement en révision et que celle-ci pourra éventuellement répondre aux besoins régionaux⁶. La situation du centre de tri ne semble aucunement problématique puisque celui-ci est utilisé à moins de 50 % de sa capacité.

⁶ Communication personnelle, Mario Larivière, Gaudreau inc., 12 septembre 2003.

En plus des installations présentes sur le territoire de la MRC d'Arthabaska, on retrouve quatre centres de tri dans les autres MRC qui sont utilisés par des municipalités du territoire. Le Tableau 3.3 résume les capacités de ces installations. Trois de ces centres se retrouvent dans des MRC limitrophes (Drummond, l'Amiante et Nicolet-Yamaska). L'autre est situé dans la Ville de Sherbrooke et il est utilisé par 3 municipalités du territoire. Il existe également des étangs de sédimentation des boues au L.E.S. de Thetford Mines (MRC de l'Amiante) et la compagnie E.A.I. Technologie inc. de la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor (MRC d'Asbestos) ferait la valorisation des boues par un procédé expérimental. Malheureusement, nous n'avons pas de détails sur les quantités traitées pour ces installations.

Tableau 3.3 Description des capacités de traitement des installations de gestion des matières résiduelles hors du territoire de la MRC d'Arthabaska

Installation	Emplacement	Capacité maximale (t.m./an)	Quantité traitée (t.m./an)	Quantité valorisée (t.m./an)	Quantité éliminée (t.m./an)	Capacité inutilisée (t.m./an)	Tarif (\$/t.m.)
Centre de tri	Sherbrooke	+ de 20 000	20 000	n.d.	n.d.	n.d.	30
Centre de tri	Drummondville	40 000	21 000	n.d.	n.d.	19 000	à 35
Centre de tri	Thetford Mines	12 000	6 100	5 200	900	6 000	n.d.
Centre de tri	Nicolet	13 000	3 640	n.d.	n.d.	9 360	n.d.

n.d. : non disponible

4. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE

Afin de définir les outils à mettre en place et les actions à favoriser pour l'atteinte des objectifs de la politique gouvernementale, il est nécessaire d'avoir un bilan de masse le plus exact possible concernant tous les secteurs visés par la réforme de la gestion des matières résiduelles. Malheureusement, il n'est pas toujours facile d'obtenir des données précises sur la nature, les caractéristiques et la provenance des différents types de matières résiduelles. Malgré cela, nous sommes confiants que les valeurs présentées sont assez représentatives de la quantité globale de matières résiduelles générées et de leur répartition dans les différentes voies d'élimination ou de traitement possibles.

4.1 QUANTITÉS TOTALES ET CARACTÉRISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les quantités exposées sont la somme de toutes les valeurs disponibles soit :

- les tonnages de résidus d'origine domestique provenant de la collecte municipale;
- les tonnages de matières recyclables provenant de la collecte sélective et des récupérateurs de métaux;
- les tonnages provenant de la déchetterie;
- les tonnages de résidus verts provenant de la collecte à trois voies, des autres voies de récupération et de l'estimation des quantités laissées en place en milieu rural;
- les tonnages de RDD provenant de collectes spéciales et des points de dépôt;
- les tonnages des textiles provenant des entreprises spécialisées.

Dans le but de déterminer la répartition en fonction du type de matières résiduelles, les caractérisations des matières résiduelles de l'étude de Chamard, CRIQ et ROCHE⁷ ont été utilisées.

La quantité totale de matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC d'Arthabaska en 2001 a été estimée à 116 302 t.m. Cette quantité serait issue à 46 % du secteur ICI, à 33 % du secteur résidentiel et à 21 % du secteur CRD, comme l'indique la Figure 4.1.

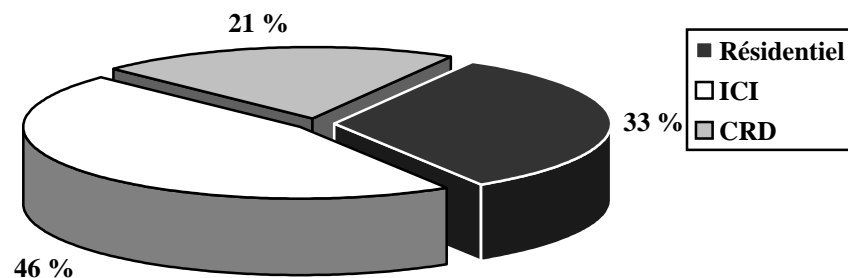


Figure 4.1 Répartition des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC d'Arthabaska en 2001

⁷ Caractérisation des matières résiduelles au Québec, rapport final, Chamard, CRIQ et ROCHE, Décembre 2000.

Selon les différentes caractérisations utilisées, la quantité potentiellement valorisable issue de l'ensemble des trois secteurs s'élèverait à 75 583 t.m. La quantité valorisée estimée en 2001 serait de 45 195 t.m., ce qui donnerait un taux de diversion global de 60 %. Cette performance relativement bonne indique possiblement que l'ensemble des efforts déployés depuis plusieurs années dans la région à la gestion environnementale des matières résiduelles dans une optique de développement durable ont porté fruit. Au niveau résidentiel, le taux global de valorisation s'élève à 54 % de la quantité potentiellement valorisable. L'écart à combler par matière afin d'atteindre les objectifs de valorisation d'ici 2008 est présenté à la Figure 4.2. et les détails par matière et par secteur sont présentés au Tableau 4.1.

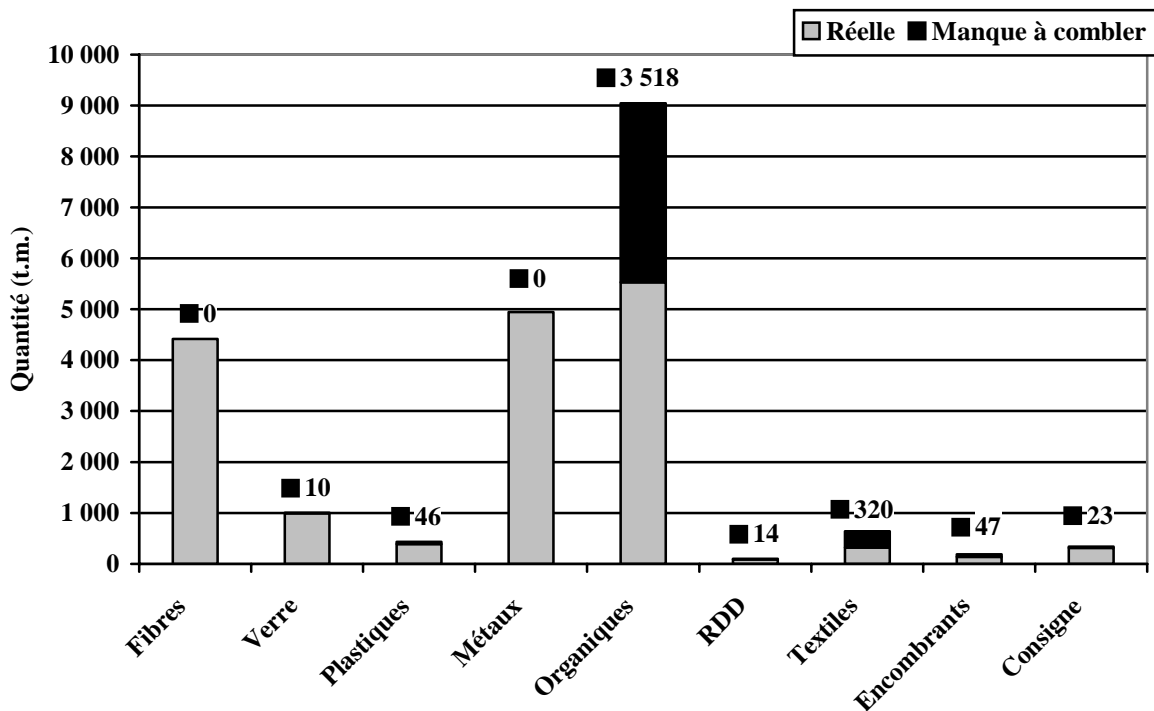


Figure 4.2 Quantité de matières résiduelles valorisées et écart à combler afin d'atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation dans le secteur résidentiel sur le territoire de la MRC d'Arthabaska

Les principales lacunes en relation aux objectifs gouvernementaux sont observées au niveau des matières organiques et des textiles. En regard aux matières putrescibles, l'écart de 23 % équivaut à 3 518 t.m de plus à valoriser pour l'ensemble du territoire. Dans le cas des textiles, la différence est de 320 t.m.

En ce qui concerne les ICI, il est impossible à l'heure actuelle d'évaluer les écarts puisque plus de 8 000 t.m., dont nous ignorons la provenance et la composition, auraient été valorisées en 2001. Toutefois, le taux de valorisation que nous avons estimé est de 70 % de la quantité potentiellement valorisable. Au niveau du secteur CRD, trop peu de données sont actuellement disponibles pour vérifier le niveau actuel de valorisation et les écarts à combler.

Tableau 4.1 Bilan massique synthèse des matières résiduelles générées par l'ensemble des secteurs d'activités sur le territoire de la MRC d'Arthabaska

Types de matières		Quantité générée (t.m.)	Quantité enfouie (t.m.)	Quantité potentielle de mise en valeur (t.m.)	Quantité réelle mise en valeur (t.m.)	Taux de diversion actuel	Objectifs gouvernementaux	Écart
Résidentiel								
Recyclables	Fibres	7 082	2 530	7 082	4 417	62 %	60 %	+2 %
	Verre	1 794	816	1 674	994	59 %	60 %	-1 %
	Plastiques	2 275	856	725	389	54 %	60 %	-6 %
	Métaux	6 144	1 979	5 588	4 944	88 %	60 %	+28 %
Organiques		15 075	9 543	15 075	5 527	37 %	60 %	-23 %
RDD		180	105	135	87	64 %	75 %	-11 %
Textiles		1 273	760	1 273	321	25 %	50 %	-25 %
Encombrants		311	171	n.d.	140	45 %	60 %	-15 %
Autre		3 705	3 800	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
Consigne	Aluminium	125	n.d.	125	95	76 %	80 %	-4 %
	Plastique	112	n.d.	112	81	72 %	80 %	-8 %
	Verre	184	n.d.	184	138	75 %	80 %	-5 %
Sous-total résidentiel		38 260	20 560	31 973	17 247	54 %		
Population équivalente totale (personnes)		66 145						
Génération per capita (Kg/pers.)		578			261			
ICI								
Recyclables	Fibres	8 527	n.d.	7801	957	12 %	70 %	-58 %
	Verre	331	n.d.	288	110	38 %	95 %	-57 %
	Plastiques	2 555	n.d.	1 019	110	11 %	70 %	-59 %
	Métaux	7 285	n.d.	6 371	4 994	78 %	95 %	-17 %
Bois		1 269	n.d.	1 148	610	53 %	70 %	-17 %
Textiles		n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	70 %	n.d.
Organiques		6 166	n.d.	6 166	0	0 %	60 %	-60 %
Pneus		536	n.d.	536	619	115 %	85 %	+30 %
Autres		26 727	n.d.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Inconnue					8 887			
Sous-total ICI		53 396	37 109	23 329	16 287	70 %		
CRD								
Recyclables	Fibres	277	n.d.	138	n.d.	n.d.	60 %	n.d.
	Verre	79	n.d.	79	n.d.	n.d.	60 %	n.d.
	Plastiques	185	n.d.	185	n.d.	n.d.	60 %	n.d.
	Métaux	343	n.d.	343	n.d.	n.d.	60 %	n.d.
Bois		2 835	n.d.	2 835	676	24 %	60 %	-36 %
Textiles		92	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Granulats		16 324	n.d.	16 324	10 985	67 %	60 %	+7 %
Autres		4 510	n.d.	n.d.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Sous-total CRD		24 646	n.d.	19 905	11 661	59 %		
TOTAL¹		116 302	70 654	75 207	45 195	60 %		

n.a. : non applicable et n.d. : non disponible

5. GESTION DES BOUES

La *Politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008*⁸ ne prévoit aucun objectif de valorisation pour ce type de matières résiduelles. Toutefois cette dernière indique que des plans directeurs de gestion des boues municipales et industrielles devront être confectionnés par les municipalités régionales de comté.

5.1 SITUATION ACTUELLE DE LA GESTION DES BOUES ET RÉGLEMENTATION

À l'heure actuelle, 9 municipalités possèdent un réseau d'égouts sanitaires reliés à une station d'épuration. Le Tableau 5.1 résume les informations relatives à chacune des installations de traitement des eaux usées que l'on retrouve sur le territoire de la MRC d'Arthabaska.

Tableau 5.1 Description des installations de traitement des eaux usées que l'on retrouve sur le territoire de la MRC d'Arthabaska

Municipalité	Type de traitement ¹	Population desservie ²	Mode de gestion des boues	Date de mise en opération
Ham-Nord	EA	500	Jamais vidé	08/1987
Chesterville	EA	230	Jamais vidé	09/1999
Tingwick	EA	478	Jamais vidé	12/1993
Warwick	EA/PC	4 220	Valorisation agricole et enfouissement Vidangé en 1999	12/1988
Kingsey Falls	EA	1 505	Jamais vidé	03/1994
Saint-Albert	EA	400	Jamais vidé	02/1994
Victoriaville	BA/PC/F	30 027	Électro-osmose, Valorisation agricole et enfouissement	01/1986
Daveluyville Sainte-Anne-du-Sault	EA	1 816	Jamais vidé	12/1999

¹EA : étang aéré; PC : physico-chimique; BA : boues activées

²à l'exception de la Ville de Victoriaville, les données sont équivalentes à la population de conception de la liste des stations d'épuration du service du suivi des infrastructures du Ministère des affaires municipales, du Sport et du Loisir

5.2 BILAN MASSIQUE DES BOUES

Il est impossible à l'heure actuelle de déterminer avec exactitude les volumes de boues générées sur le territoire. Les valeurs présentées dans cette section sont des estimations des quantités potentielles produites pour les trois types de boues, en fonction de l'information recueillie auprès des différents intervenants et des données disponibles dans la littérature. Les quantités exactes devront être déterminées lors de la première phase du plan directeur de gestion des boues.

Les quantités de boues de fosses septiques (BFS) et de boues municipales (BM) générées estimées sont présentées au Tableau 5.2 et au Tableau 5.3.

⁸ *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Gouvernement du Québec, 2000

Tableau 5.2 Estimation des quantités de boues de fosses septiques générées sur le territoire de la MRC d'Arthabaska

Municipalités	Unités d'habitation		Quantité annuelle (t.m.)	Nombre théorique de fosses à vidanger (nb/an)
	permanentes	saisonnnières		
Chester-Est	107	59	235	68
Chesterville	134	63	285	83
Daveluyville	132	69	287	83
Ham-Nord	99	106	262	76
Kingsey Falls	257	55	490	142
Maddington	282	242	694	202
Norbertville	72	1	125	36
Notre-Dame-de-Ham	121	66	265	77
Saint-Albert	270	25	486	141
Saint-Christophe-d'Arthabaska	717	132	1 348	392
Sainte-Anne-du-Sault	31	4	57	17
Sainte-Clotilde-de-Horton	491	289	1 094	318
Sainte-Élisabeth-de-Warwick	83	8	150	44
Sainte-Séraphine	82	88	217	63
Saint-Louis-de-Blandford	282	242	694	202
Saint-Norbert-d'Arthabaska	204	62	405	118
Saint-Rémi-de-Tingwick	125	91	294	85
Saint-Rosaire	228	181	548	159
Saint-Samuel	217	78	441	128
Saints-Martyrs-Canadiens	75	183	287	83
Saint-Valère	387	63	721	209
Tingwick	187	188	484	141
Victoriaville	2 004		3 451	1 002
Warwick	563	12	980	285
Total	7 150	2 307	14 299	4 152

La quantité totale de BFS d'origine résidentielle s'élève donc à environ 14 300 t.m. annuellement et les quantités de BM seraient de l'ordre de 13 307 t.m. annuellement à 20 % de siccité.

Tableau 5.3 Estimation des quantités de boues des systèmes de traitement des eaux usées municipales générées sur le territoire de la MRC d'Arthabaska

Municipalité	Population desservie	Quantité de boues générées ² (t.m./an)
Ham-Nord	500	260
Chesterville	230	120
Tingwick	478	249
Warwick	4 220	2 194
Kingsey Falls	1 505	783
Saint-Albert	400	208
Victoriaville	30 027	8 550
Daveluyville		
Sainte-Anne-du-Sault	1 816	944
Total	39 176	13 307

Il est important de mentionner que la Ville de Victoriaville valorise par épandage 80 % des boues de son usine d'épuration.

Dans le cas des biosolides d'origine industrielle, la quantité recensée s'élève à 17 273 t.m. en provenance de l'usine de traitement des eaux du complexe Cascades inc. de Kingsey Falls. De cette quantité, 12 296 t.m. sont déjà valorisées et 4 977 t.m. sont acheminées au site d'enfouissement de résidus industriels de la Municipalité de Burry dans la MRC Le Haut-Saint-François.

5.3 PLAN DIRECTEUR

Le plan directeur sera réalisé selon trois phases distinctes qui sont :

- 1- une collecte d'information;
- 2- une analyse de l'information et un choix du scénario des solutions de gestion;
- 3- la mise en œuvre du plan.

La première phase consiste à préciser l'information présentée dans la section du bilan massique des boues. Une fois l'ensemble de l'information nécessaire en main, celle-ci sera analysée dans le but de dresser un portrait détaillé de la situation régionale.

La deuxième phase consiste à identifier les scénarios de solutions de gestion des boues sur le territoire et à dégager, par consensus, celui le plus susceptible d'être réalisé. Chaque scénario devra tenir compte des types de boues et de l'ensemble de la chaîne de gestion. L'option privilégiée devra permettre de maximiser l'utilisation des ouvrages de traitement existants. De plus, l'identification des solutions devrait être planifiée dans une perspective régionale et basée sur une approche de gestion intégrée des boues. Ce type de gestion implique que les BFS et les BM soient abordées de manières identiques puisqu'elles proviennent toutes deux de l'épuration des eaux usées domestiques. Enfin, dans le but d'assurer la viabilité des solutions proposées, il sera nécessaire d'identifier, dans chaque municipalité et pour la MRC, les réglementations à adopter et les ententes à conclure.

La dernière phase sera de mettre en œuvre le scénario retenu par consensus des municipalités liées au plan de gestion. Cette phase sera caractérisée par la planification et la mise en place des mécanismes et des structures nécessaires à la collecte et au traitement des boues. C'est à cette étape que l'ensemble des intervenants sera clairement identifié et que les responsabilités de chacun seront établies par entente selon le service qu'ils donnent ou qu'ils reçoivent.

5.4 BILAN ET RECOMMANDATION

À notre avis, il sera nécessaire de favoriser la gestion au niveau de l'ensemble du territoire de la MRC d'Arthabaska puisque le traitement des BFS et des BM doit se faire en volume important afin d'être à la fois rentable et efficace,. Dans le cas des biosolides d'origine industrielle, les générateurs de quantités significatives sont déjà bien impliqués dans la valorisation pour des questions économiques et environnementales. La MRC d'Arthabaska n'a pas l'intention de

s'ingérer dans la gestion des résidus de ces entreprises qui est régie à un pallier gouvernemental supérieur. Il est cependant obligatoire de consacrer le temps et les efforts indispensables à une analyse éclairée de la problématique de la gestion des boues de fosses septiques et des boues d'usine de traitement des eaux usées sur le territoire. Un plan directeur réalisé avec méthode permettra d'éliminer les solutions qui ne s'appliquent pas à notre région. On devrait ainsi éviter de mettre en place des équipements sans connaissance des besoins réels du milieu qui pourraient donner lieu à la mise en place de solutions partielles et à court terme. Finalement, les teneurs en matières organiques et en éléments fertilisants des boues justifient de leur trouver un débouché autre que l'enfouissement. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que 14 municipalités de la MRC d'Arthabaska sont identifiées comme des zones d'activités limitées à l'Annexe II du *Règlement sur les exploitations agricoles*⁹ qui encadre et restreint la production porcine et l'épandage de déjections animales en raison des surplus de matières fertilisantes.

⁹ Règlement sur les exploitations agricoles, gouvernement du Québec, juin 2002.

6. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION RÉGIONAL

Par les orientations et les objectifs de gestion et de valorisation formulés et inclus au plan de gestion des matières résiduelles, la MRC a voulu respecter les fondements de la politique déjà en vigueur sur son territoire. La situation ayant évolué au cours des dernières années, les principes de la Politique ont été réévalués et révisés par le Comité de gestion des matières résiduelles afin de développer les orientations qui serviront de lignes directrices dans la détermination des objectifs de gestion et des actions nécessaires à l'atteinte des objectifs de valorisation gouvernementaux. Les nouvelles orientations de la MRC sont en ligne directe avec les orientations de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*¹⁰. Les objectifs de gestion ont été élaborés afin de préciser la portée des actions nécessaires au respect des lignes directrices de la gestion des matières résiduelles du territoire de planification.

Grâce à ses objectifs de valorisation, la MRC entend respecter les cibles par type de matières fixées par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* pour les matières d'origine résidentielle en tenant compte des ressources et des équipements disponibles. Dans le cas des autres secteurs d'activités (ICI et CRD), aucune orientation et aucun objectif de gestion n'ont été élaborés dans cette première version du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Arthabaska. L'atteinte des objectifs de valorisation propres aux secteurs ICI et CRD ne relèvent pas exclusivement de la responsabilité municipale. En effet, La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* prévoit des moyens incitatifs et réglementaires dans le but de favoriser l'atteinte des taux de récupération de ces secteurs d'activités. La MRC d'Arthabaska tient néanmoins à souligner qu'elle fera des efforts au niveau de l'éducation et de la sensibilisation à la gestion environnementale des matières résiduelles issues de ces secteurs d'activités et dans la reconnaissance des initiatives de valorisation. De plus, certaines des orientations adoptées incluent des objectifs de gestion qui s'appliquent à ces secteurs d'activités. La MRC d'Arthabaska s'attardera plus en détail sur l'amélioration des performances de valorisation de ces deux secteurs d'activités lors de la première révision du plan de gestion, si les objectifs de valorisation du secteur municipal sont atteints et si les mesures réglementaires provinciales ne permettent pas l'atteinte des objectifs de valorisation de ces secteurs d'activités.

Le Tableau 6.1 résume les orientations et les objectifs que la MRC d'Arthabaska s'engage à poursuivre.

¹⁰*Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, gouvernement du Québec, 2000.

Tableau 6.1 Orientations du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Arthabaska

Orientations	Objectifs de gestion
<p>Collaboration constante entre la MRC, les municipalités locales et leur population et les intervenants de la gestion des matières résiduelles</p>	<p>La MRC</p> <ul style="list-style-type: none"> • agira de concert avec les municipalités locales de son territoire dans la gestion des matières résiduelles sur ce même territoire; • s'assurera que chaque municipalité locale agisse comme maître d'œuvre envers tous ses partenaires afin de favoriser les efforts de valorisation des matières résiduelles; • pourra s'associer avec les intervenants des secteurs privé et scolaire, et coordonner les actions des groupes environnementaux et communautaires ainsi que des citoyens; • débattrà publiquement de la pertinence de l'implantation et des modes de gestion des sites et infrastructures nécessaires à la gestion des matières résiduelles sur son territoire ainsi que de toutes les autres solutions alternatives qui se rattachent ou non à l'exploitation de ces installations; • verra à mettre en place des mécanismes permettant aux citoyens de prendre part aux décisions concernant la gestion des matières résiduelles de concert avec les municipalités locales et en fonction des mécanismes prévus par les lois et règlements.
<p>Gestion intégrée des matières résiduelles</p>	<p>La MRC</p> <ul style="list-style-type: none"> • favorisera, par sa réglementation, la gestion intégrée des matières résiduelles auprès des municipalités locales. <p>Les municipalités, dans une optique de gestion intégrée des déchets,</p> <ul style="list-style-type: none"> • verront à réglementer la gestion des matières résiduelles d'origine domestique; • pourront prendre en charge la gestion des matières résiduelles des secteurs résidentiel, ICI et CRD à l'exception des matières résiduelles exclues du plan de gestion en vertu de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>; • pourront également prendre en charge les biosolides des stations d'épuration et des fosses septiques.
<p>Valorisation maximale des matières résiduelles</p>	<p>La MRC et les municipalités locales favoriseront</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'amélioration de la collecte sélective et du système de collecte à trois voies des matières compostables sur une base permanente; • la valorisation des boues d'épuration et de fosses septiques; • la mise en place de systèmes efficaces de récupération des matières exclues des collectes régulières (RDD, textiles, encombrants et autres matières recyclables exclues de la collecte sélective); • le tri à la source des matériaux secs issus des activités de construction, de rénovation ou de démolition qui peuvent être mis en valeur et ce, par une réglementation adéquate. <p>La MRC et les municipalités locales participeront</p> <ul style="list-style-type: none"> • à la mise en place d'un programme de compostage domestique dans les milieux où la collecte à trois voies est irréalisable.

Tableau 6.1 Orientations du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Arthabaska (suite)

Orientations	Objectifs de gestion
Amélioration du suivi et du contrôle de la gestion des matières résiduelles	<p>La MRC et les municipalités locales</p> <ul style="list-style-type: none"> implanteront un système de suivi et de contrôle de la gestion des matières résiduelles, de concert avec l'entreprise privée, le cas échéant, lequel système devra inclure un programme de caractérisation périodique des matières résiduelles.
Soutien à la recherche et au développement	<p>La MRC et les municipalités locales</p> <ul style="list-style-type: none"> favoriseront la recherche appliquée par rapport à la gestion des matières résiduelles, de concert avec leurs partenaires; encourageront l'émergence de nouvelles technologies cadrant dans une perspective de développement durable; appuieront le démarrage, le développement et la consolidation d'entreprises d'économie sociale dans le domaine de la récupération et de la valorisation des matières résiduelles.
Implantation d'un plan de communication	<p>La MRC et les municipalités locales</p> <ul style="list-style-type: none"> verront à mettre en place, en association avec leurs partenaires, les plans et mécanismes de communication afin d'assurer l'atteinte des objectifs de la Politique gouvernementale.
Uniformisation de la collecte des matières résiduelles	<p>La MRC</p> <ul style="list-style-type: none"> favorisera l'utilisation obligatoire de bacs ou de conteneurs normalisés pour la cueillette des matières résiduelles afin d'uniformiser la collecte.
Établissement d'un plan municipal de réduction des matières résiduelles	<p>La MRC et les municipalités locales</p> <ul style="list-style-type: none"> s'engageront à réduire dans leurs propres activités les matières résiduelles et à favoriser l'utilisation des biens à caractère environnemental.

7. SCÉNARIOS DE GESTION

Les infrastructures de gestion des matières résiduelles étant déjà en place au niveau régional, les actions proposées sont principalement axées sur l'éducation, la responsabilisation et la participation des citoyens ainsi que sur la mise en place d'un réseau parallèle de récupération des résidus qui ne sont pas pris en charge par les collectes régulières. Par ces moyens, la MRC croit fermement qu'elle pourra mettre à profit la conscientisation à la gestion environnementale des matières résiduelles déjà bien implantée dans la région des Bois-Francs. De plus, certaines mesures présentées permettront le soutien aux entreprises d'économie sociale du territoire dans une vision de développement durable. La MRC d'Arthabaska tient également à s'engager dans une réflexion plus globale de la gestion intégrée des matières résiduelles produites sur son territoire et dans la mise en place d'outils régionaux facilitant l'atteinte des objectifs de valorisation au niveau local.

7.1 SCÉNARIO DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES D'ORIGINE RÉSIDENTIELLE

Plusieurs actions ont été retenues dans le but d'améliorer la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Arthabaska et de permettre l'atteinte des objectifs de valorisation énoncés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*¹¹. Un seul scénario a été ébauché avec une mise en place progressive des mesures en fonction des résultats que nous observerons grâce au programme de suivi. L'ensemble des initiatives a été élaboré en respect des orientations et des objectifs de gestion.

Certains outils devront être mis en place au niveau régional avec un accent sur l'éducation, la sensibilisation à la gestion environnementale de l'ensemble des matières résiduelles d'origine résidentielle. Il est également impératif de miser sur une caractérisation plus représentative des matières générées et récupérées sur le territoire dans le but d'orienter l'ensemble des démarches de gestion des matières résiduelles du territoire. Le coût des mesures s'élève à 7,10 \$ par porte annuellement et devrait être versé sous forme de quote-part à la MRC à partir de 2005. Celles-ci seront essentiellement sous la responsabilité de la MRC qui travaillera en partenariat avec les intervenants du milieu.

Le scénario global de gestion inclut aussi des mesures particulières à chaque type de matières. L'accent est mis sur l'uniformisation des services réguliers de collecte et sur l'implantation de points de dépôt ou de journées spéciales de collecte afin d'augmenter les quantités de résidus détournés de l'enfouissement. Il est difficile d'évaluer un coût unique pour l'établissement de ces actions en raison de la disparité des services offerts dans chacune des municipalités. La mise en oeuvre, qui sera de responsabilité municipale en collaboration avec les ressources de la MRC, constitue ainsi une mise à niveau des services offert aux résidents.

On retrouve au Tableau 7.1 un résumé des actions étudiées et la Figure 7.1 présente une synthèse de l'échéancier et des coûts de mise en oeuvre des diverses mesures.

¹¹ *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, Gouvernement du Québec, 2000.

Tableau 7.1 Actions nécessaires retenues en vue du respect des objectifs gouvernementaux de valorisation des matières résiduelles pour le territoire de la MRC d'Arthabaska

Actions	Buts	Matières visées	Intervenants
Caractérisation régionale	S'assurer de la représentativité des caractérisations utilisées pour vérifier l'atteinte réelle des objectifs.	Ensemble des matières résiduelles	MRC Municipalités Entreprises
Mise sur pied d'un programme d'éducation, d'information et de recherche sur la gestion des matières résiduelles	Sensibiliser la population sur les 3 RV et réaliser des projets ciblés en gestion des matières résiduelles. Réduire les quantités totales de MR générées. Augmenter les quantités de matières valorisées par les différentes voies de récupération possibles.	Ensemble des matières résiduelles	MRC Municipalités Entreprises CRÉER ¹ CRECQ ² Établissement verts Brundtland CFER ³ Autre intervenants du milieu scolaire RECYC-QUÉBEC et ses organismes afférents Société civile
Rédaction d'un répertoire des récupérateurs/recycleurs régionaux	Fournir un outil d'information aux municipalités pour orienter les contribuables vers des voies alternatives de valorisation ou de récupération des matières résiduelles.	Ensemble des matières résiduelles	MRC Municipalités
Participation au développement d'un réseau parallèle de récupération des matières résiduelles particulières	Augmenter les quantités de matières récupérées pour les types de matières qui ne sont pas inclus aux collectes régulières.	Matières recyclables Matières putrescibles Encombrants Textiles RDD	MRC Municipalités Entreprises
Implantation d'une période « Grand ménage » avec collectes spéciales	Augmenter les quantités de matières résiduelles détournées de l'enfouissement.	Matières putrescibles Encombrants Textiles RDD	MRC Municipalités Entreprises CRÉER
Promotion de l'implantation de la collecte pêle-mêle dans les bacs roulants de 360 L	Augmenter les quantités de matières récupérées par la collecte sélective.	Matières recyclables	MRC Municipalités Entreprises
Implantation de la collecte sélective pour l'ensemble des unités d'habitations résidentielles (permanentes, saisonnières et multi logements)	Augmenter les quantités de matières récupérées par la collecte sélective.	Matières recyclables	MRC Municipalités Entreprises

¹CRÉER : Centre de Recherche et d'Éducation en Environnement Régional

²Conseil Régional de l'Environnement du Centre du Québec

³CFER : Centre de Formation en Entreprise et Récupération

Tableau 7.1 Actions nécessaires retenues pour le respect des objectifs gouvernementaux de valorisation des matières résiduelles pour le territoire de la MRC d'Arthabaska (suite)

Actions	Buts	Matières visées	Intervenants
Implantation d'un programme de compostage domestique en milieu rural	Augmenter les quantités de matières putrescibles valorisées par le compostage domestique.	Matières putrescibles	MRC Municipalités Entreprises RECYC-QUÉBEC CRÉER
Implantation de la collecte à trois voies à l'ensemble du territoire avec accent sur la valorisation des résidus de table	Augmenter les quantités de matières putrescibles valorisées par la collecte à trois voies.	Matières putrescibles	Municipalités Entreprises
Obligation de valoriser les sapins de Noël récupérés	Augmenter les quantités de résidus verts détournés de l'enfouissement.	Matières putrescibles	Municipalités Entreprises
Participation au programme de recyclage des piles rechargeables	Fournir le service nécessaire à l'élimination sécuritaire des RDD.	RDD	MRC Municipalités « Rechargeable Battery Recycling Corporation »
Participation au développement d'un réseau de points de dépôt des RDD	Fournir le service nécessaire à l'élimination sécuritaire des RDD.	RDD	MRC Municipalités Entreprises
Participation au développement d'un réseau de points de dépôt de textiles	Fournir le service nécessaire à la valorisation des textiles.	Textiles	MRC Municipalités Entreprises
Promotion de l'implantation de collectes spéciales d'encombrants pour l'ensemble des municipalités	Augmenter les quantités d'encombrants valorisés.	Encombrants	MRC Municipalités Entreprises
Maintien en poste du chargé de projet	Participer au suivi et à la mise en œuvre des actions énoncées.	Ensemble des matières résiduelles	MRC Municipalités
Étude de la pertinence d'un système global de la gestion des matières résiduelles sur son territoire et de l'implication directe de la MRC dans ce site	Planifier à moyen et à long terme la gestion des MR du territoire en raison de la fermeture des sites d'enfouissement utilisés par les municipalités du territoire.	Ensemble des matières résiduelles	MRC Municipalités Entreprises Ministère de l'Environnement
Adoption d'une politique interne de réduction des MR dans les bureaux de la MRC et les bureaux municipaux	Réduire à la source les MR générées. Démontrer l'intérêt et l'implication réelle des élus et des fonctionnaires municipaux dans la promotion des 3 RV.	Ensemble des matières résiduelles	MRC Municipalités

¹CRÉER : Centre de Recherche et d'Éducation en Environnement Régional

²CFER : Centre de Formation en Entreprise et Récupération

Matières	Actions	2004				2005				2006				2007				2008				Coûts annuels estimés
		H	P	É	A	H	P	É	A	H	P	É	A	H	P	É	A	H	P	É	A	
Ensemble des matières	1	Communication et sensibilisation aux 3 RV																				2,65 \$/porte
	2	Période « Grand Ménage »																				1,85 \$/porte
	3	Caractérisation régionale																				2,60 \$/porte
	4	Maintien en poste de ressources humaines pour la mise en oeuvre																				
	5	Rédaction et distribution d'un répertoire des recycleurs et des récupérateurs de la MRC d'Arthabaska																				
	6	Étude de la pertinence d'un site global de la gestion des déchets sur son territoire et de l'implication directe de la MRC dans ce site																				
	7	Adoption d'une politique interne de réduction des MR dans les bureaux de la MRC et les bureaux municipaux																				
Matières recyclables	8	Promotion de l'implantation de la collecte pêle-mêle dans les bacs roulants de 360 L																				17,00 \$/porte
	9	Implantation de la collecte sélective pour l'ensemble des unités d'habitations résidentielles																				Variable
Matières putrescibles	10	Promotion de l'herbicyclage																				Inclus dans #1
	11	Implantation de collectes indépendantes de sapins de Noël																				3,00 \$/porte
	12	Implantation de collectes indépendantes de feuilles mortes																				(100 \$/heure)
	13	Promotion soutenue de la récupération des résidus alimentaires par la collecte à trois voies																				Inclus dans #1
	14	Implantation d'un programme de compostage domestique en milieu rural																				30,00 \$/participant
	15	Implantation de la collecte à trois voies sur l'ensemble du territoire																				50,00 \$/porte et +
Résidus domestiques dangereux	16	Participation au programme de recyclage des piles rechargeables (RBRC)																				Gratuit
	17	Implantation de points de dépôt municipaux pour les peintures																				Gratuit
	18	Implantation de points de dépôt pour les autres RDD																				1,12 \$/porte
	19	Journée d'apport volontaire de RDD																				0,74 \$porte à 4,46 \$/porte
	20	Collecte porte à porte de RDD																				1,04 \$/porte à 4,76 \$/porte
Encombrants	21	Implantation de collectes spéciales pour l'ensemble du territoire et obligation de valorisation des encombrants récupérés																				2,26 \$/porte à 2,47 \$/porte
	22	Révision des données de l'inventaire pour les encombrants																				Inclus dans #4
Textiles	23	Révision des données de l'inventaire pour les textiles																				Inclus dans #4
	24	Soutien aux organismes de récupération des textiles dans le développement de débouchés pour les matières récupérées																				À déterminer
	25	Mise en place d'un réseau de points de dépôt des textiles																				1 000 \$/conteneur
Boues	26	Inventaire des fosses septiques et bilan de masse des boues																				Inclus dans #4
	27	Élaboration des scénarios de gestions des boues																				Inclus dans #4
	28	Entrée en vigueur du plan directeur de gestion des boues																				Inclus dans #4

H : hiver, P : printemps, É : été, A : automne
 ◆ activités ponctuelles

Figure 7.1 Échéancier de mise en œuvre et coûts estimés des actions relatives à la gestion des matières résiduelles d'origine résidentielle du territoire de la MRC d'Arthabaska

En ce qui a trait à la mise sur pied du programme régional d'éducation, d'information et de recherche sur la gestion des matières résiduelles, la MRC entend confier la majeure partie de ce mandat au Centre de Recherche et de Développement en environnement Régional (CRÉER). Le CRÉER, par la spécificité de sa mission et grâce à son expérience, connaît bien les outils de communication ainsi que les acteurs socio-économiques de la région. De plus, le fait que le CRÉER soit bien ancré dans son milieu assure à la MRC et ses municipalités un suivi pendant les quatre années de la mise en place du plan et protège d'une gestion décousue d'activités de sensibilisation.

Il est important de mentionner que les municipalités conservent l'entière juridiction en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles générées sur leur territoire. Toutefois, les modifications à la L.Q.E. édictent certaines normes et obligations légales relatives à cette responsabilité municipale. À partir de là, les municipalités sont libres de s'organiser comme elles l'entendent et le scénario proposé a été élaboré afin de les aider à adapter leur système actuel de gestion dans le but de respecter les objectifs gouvernementaux. Il est évident que la mise en oeuvre des diverses mesures entraînera des coûts supplémentaires. Cependant, il est essentiel de considérer les économies à l'enfouissement qui découleront de l'atteinte des objectifs de valorisation. En supposant que l'ensemble des nouvelles mesures soit efficace, les quantités détournées de l'enfouissement s'élèveront à 4 136 t.m. annuellement d'ici 2008. Ceci équivaut à une économie à l'enfouissement de 132 355 \$ par année (4,50 \$/porte) au tarif actuel et de 289 520 \$ par année (9,84 \$/porte) lors de l'entrée en vigueur des nouvelles normes d'élimination des matières résiduelles. Ceci n'inclut pas les retombés directes et indirectes dont pourraient bénéficier les entreprises d'économie sociale ou privée lors de la prise en charge de certaines matières récupérées. Les programmes gouvernementaux découlant de nouvelles lois devraient aussi permettre d'alléger le fardeau des municipalités. De plus, la réduction des quantités à enfouir permettra de prolonger la vie utile des sites existants et du futur site d'enfouissement qui verra le jour sur le territoire de la MRC d'Arthabaska et réduira les impacts environnementaux liés à l'élimination des déchets. Il ne faut pas perdre de vue que le scénario est modifiable et adaptable en tout temps en fonction des résultats obtenus.

7.2 SCÉNARIO DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES PAR LES SECTEURS ICI ET CRD

Le mandat que la MRC s'est donné face à ces secteurs d'activités est l'éducation et la sensibilisation à la gestion environnementale des matières résiduelles issues de ces secteurs d'activités et la reconnaissance des efforts de valorisation. Cette mesure et les coûts associés sont implicites au volet d'éducation aux 3 RV. Certaines campagnes d'éducation pourront être ciblées particulièrement sur ces secteurs d'activités et la MRC s'engage à promouvoir les outils mis à sa disposition par RECYC-QUÉBEC.

Par cette action, la MRC ne veut pas négliger ces secteurs générateurs de matières résiduelles. Comme nous l'avons indiqué, des mesures plus concrètes pourront être élaborées lorsque les objectifs de valorisation seront atteints au niveau municipal. Par ailleurs, la MRC entend élaborer une politique de réduction des matières résiduelles à l'intérieur de ses bureaux. Cette politique sera par la suite proposée à l'ensemble des institutions municipales du territoire.

Aussi, la MRC favorisera et appuiera l'adoption de règlements municipaux qui régissent l'émission des permis de construction, de rénovation et de démolition. Cette mesure sera assortie d'un guide faisant état des outils et des méthodes disponibles de réduction des matières résiduelles issues du secteur CRD.

7.3 SCÉNARIO DE GESTION DES CONTENANTS CONSIGNÉS ET DES PNEUS USAGÉS

À notre avis, l'atteinte de l'objectif de valorisation de ces deux catégories de matières résiduelles est de la responsabilité de RECYC-QUÉBEC en raison des ententes portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique et du *Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage 2002-2008*.

L'action de la MRC se résumera essentiellement à la promotion de ce type de gestion environnementale des contenants consignés et des pneus dans son plan de communication et d'éducation sur les 3 RV et à l'utilisation de tous les outils mis à sa disposition par RECYC-QUÉBEC afin de promouvoir les systèmes de gestion en place. Toutefois, la MRC compte appuyer toute représentation des intervenants régionaux de la collecte et du tri de matières recyclables dans le rapatriement de la responsabilité de la récupération des contenants consignés. De plus, la MRC procédera à l'évaluation des coûts réels de la consigne à l'échelle de la MRC en tenant compte des coûts directs et des pertes de revenus occasionnés par le système en place dans une région où la collecte sélective est bien implantée et donne des résultats très intéressants

7.4 SCÉNARIO POUR L'ENFOUISSEMENT

La MRC d'Arthabaska n'est aucunement impliquée dans la gestion d'un site d'enfouissement. À l'heure actuelle, trois L.E.S. qui se trouvent à l'extérieur du territoire sont utilisés (Asbestos, Plessisville et Disraeli). Cependant, les gestionnaires des sites situés à Asbestos et à Plessisville ne comptent pas se conformer aux nouvelles exigences environnementales qui découleront d'un règlement sur l'élimination des matières résiduelles et ils envisagent la fermeture des sites^{12,13} en raison des coûts importants et des aménagements. Concernant le site de Disraeli, le projet de plan de gestion de la MRC de l'Amiante prévoit l'étude de divers scénarios allant de la fermeture du site jusqu'au regroupement inter-MRC sans toutefois donner de précisions sur l'avenir à moyen terme des opérations.

L'option retenue à court terme pour l'enfouissement des déchets générés sur le territoire de la MRC d'Arthabaska est le statu quo. À moyen terme, il est envisagé que le L.E.T. qui sera aménagé par l'entreprise Gaudreau inc., dans la Municipalité de la Paroisse de Saint-Rosaire, soit utilisé. Par contre, dès l'entrée en vigueur de son plan de gestion, la MRC d'Arthabaska se penchera sérieusement sur toutes les possibilités d'association et d'implication directe de la MRC avec les MRC limitrophes et l'entreprise privée afin de déterminer la meilleure option à long terme en regard à l'élimination (enfouissement ou valorisation énergétique) des matières résiduelles générées sur son territoire. De plus, la MRC s'engage à s'assurer, en partenariat avec l'entrepreneur privé, que les meilleures technologies d'atténuation des impacts à l'enfouissement seront utilisées pour les opérations du site. Cette évaluation cadre avec l'action générale énoncée

¹² Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Asbestos, mars 2003.

¹³ Communication personnelle, Yannick Faucher, MRC de L'Érable, septembre 2003.

précédemment sur l'étude de la pertinence de l'implication directe de la MRC dans la gérance d'un système global de gestion intégrée des matières résiduelles sur son territoire. Finalement, la MRC souhaite également que l'organisme de protection de l'environnement qui fera partie du comité de vigilance prévu au décret autorisant l'agrandissement du site d'enfouissement soit un groupe représentant de l'ensemble de la région Centre-du-Québec.

7.4.1 Droit de regard des résidus à être enfouis

La MRC d'Arthabaska n'entend pas adopter de règlement afin de limiter ou d'interdire la mise en décharge ou l'incinération sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire. À notre avis, il serait futile d'adopter un tel règlement puisque celui-ci ne s'appliquerait pas à l'agrandissement prévu du site de Saint-Rosaire. De plus, la *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit que dans l'élaboration de son plan, une MRC doit tenir compte des besoins en capacité d'élimination des matières résiduelles de toute autre municipalité régionale environnante. Dans l'éventualité de la fermeture des sites des Villes de Plessisville et d'Asbestos, il est pratiquement impensable que le Ministre accepte la limitation ou l'interdiction de la mise en décharge des matières résiduelles de ces MRC limitrophes dans un site dont le ministère a déjà approuvé l'agrandissement et pour lequel un rayon de 100 km est déjà spécifié quant à la provenance des matières.

8. PROGRAMME DE SUIVI ET ÉVALUATION DES PERFORMANCES

L'implantation d'un programme de suivi efficace passe essentiellement par la mise en place de moyens permettant d'obtenir des valeurs précises de façon régulière sur les quantités et les caractéristiques des matières résiduelles. Il est donc essentiel que l'ensemble des municipalités obtienne des données des entreprises ou des intervenants responsables de la collecte, du transport et du traitement des matières résiduelles sur leur territoire. Ceci se fera par l'ajout d'une clause aux contrats de service exigeant la production de rapports mensuels par les intervenants concernant les collectes régulières et des rapports ponctuels pour les collectes particulières. La caractérisation régionale périodique des matières résiduelles et la révision de l'inventaire de certains types de matières permettront d'obtenir les informations sur les types de matières récupérées et sur les quantités de matières valorisées par les voies alternatives de récupération.

L'information acquise grâce aux mesures de suivi sera ensuite compilée dans une banque de données régionale sous la responsabilité de la MRC afin d'effectuer les calculs de performance suivants :

1. calculs du taux de rendement et du taux de participation aux diverses collectes et activités de récupération;
2. calcul du taux annuel de valorisation;
3. calcul du taux de diversion global annuel;
4. calcul du taux de réduction de l'élimination.

Le suivi sera sous la responsabilité du responsable de l'environnement de la MRC et les coûts associés seront inclus à ceux déjà avancés afin de maintenir en poste du chargé de projet. De plus, la MRC entend maintenir actif le Comité de gestion des matières résiduelles.

CONCLUSION

Le sommaire exécutif du premier plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Arthabaska présenté dans les pages précédentes est une synthèse de l'information contenue dans le plan complet.

L'ambition derrière le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Arthabaska est de permettre une gestion environnementale des résidus générés sur le territoire de la MRC dans une optique de développement durable et de protection de l'environnement. Nous sommes confiants que les actions élaborées par le Comité de gestion des matières résiduelles de la MRC permettront d'atteindre cette visée tout en respectant les nouvelles exigences légales. Aussi, la MRC d'Arthabaska croit fermement que les outils qui seront mis en place d'ici 2008 favoriseront la participation des citoyens et mettront à profit la culture de récupération déjà bien ancrée sur le territoire afin que la MRC demeure un chef de file en terme de gestion intégrée des matières résiduelles.